

Avis de constitution

SOCIETE « ELKA ARCHITECTURE »

Siège Abidjan, Marcory-zone 4, rue Paul Langevin,  
1er étage, Immeuble AC, Lot 289, EY/340, 26 BPM 94  
Abidjan 26, Lot 289, Ilot 02

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/12/2024, et enregistrés au CEPICI le 28/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ELKA ARCHITECTURE »

Objet :

- ARCHITECTURE,
- CONSULTANT ARCHITECTURE
- CONCEPTION DE PLAN, DESIGN D'INTERIEUR, SUIVI DE CHANTIER, AMENAGEMENT, ASSISTANCE ET CONSEILS
- REALISATION, RENOVATION ET REHABILITATION D'OUVRAGE ET INFRASTRUCTURE
- OPERATION DE PROMOTION IMMOBILIERE
- TRAVAUX D'ELECTRICITE, DE PLOMBERIE ET D'ETANCHEITE
- CONSTRUCTION METALLIQUE, ALUMINIUM ET VITRERIE
- L'EXPLOITATION DE TOUS ETABLISSEMENTS, ATELIERS, USINES, TERRAINS ET IMMEUBLES
- AUDIT – CONSEILS ET ETUDES DE PROJETS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'

OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION  
OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Marcory-zone 4, rue Paul Langevin,  
1er étage, Immeuble AC, Lot 289, EY/340, 26 BPM 94  
Abidjan 26, Lot 289, Ilot 02

Dirigeant(s) Mme KAOUK SANDRA HODA SOLANGE  
CHRISTINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-01481 du 14/02/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°09836/GTCA/RC/2025 du 14/02/2025

